



Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade

Affiliation sites



Février 2025

Préambule

Créée le 23 janvier 1969, la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) est un organisme sans but lucratif (OSBL) constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec. La FQME est une association de pratiquants, incluant des organismes, intéressés aux activités d'escalade, de ski de montagne et de plein air en montagne, reconnue et soutenue financièrement par le Gouvernement du Québec en tant qu'Organisme National de Loisir (ONL).

La Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) est membre de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (UIAA), du Conseil québécois du loisir (CQL), de la Corporation Sports Québec, du Regroupement Loisir et Sport Québec (RLSQ).

Vision

Étant la référence de tous les acteurs provinciaux et reconnue internationalement, la FQME se distingue pour son esprit mobilisateur. Elle insuffle l'engouement et l'estime des Québécoises et Québécois, de tous âges et de tous niveaux d'expertise, à pratiquer les activités de montagne et d'escalade. Elle unifie les différents acteurs du milieu et favorise la performance et le développement des athlètes.

Mission

Par la collaboration des différentes parties prenantes, la FQME s'assure de la pérennité des activités de montagne et d'escalade en développant son réseau d'accès, en promouvant et en encadrant une pratique sécuritaire. Elle s'active autant sur le plan du loisir que sur le plan sportif afin d'en faire bénéficier l'ensemble des intervenants sur le territoire québécois.

Département des sites

La mission du département des sites de la FQME est de pérenniser son réseau d'accès, augmenter la qualité des aménagements de ses sites et faciliter l'accès pour l'ensemble des pratiquants et pratiquantes, et ce, dans le respect de l'environnement. Pour ce faire, le département est gestionnaire de plus de 75 sites d'escalade à travers Québec et il a le mandat d'établir les normes et les standards qui régissent l'aménagement des sites d'escalade du Québec. Pour faire connaître ces normes et standards, le département a mis sur pied le Programme québécois de formation en aménagement de sites d'escalade (PQFASE). Toutes les personnes qui veulent aménager un site d'escalade doivent suivre une formation d'aménagiste ou d'ouvreur-équipeur. Le département négocie aussi des ententes avec des propriétaires pour exploiter les sites selon leurs conditions.



Pourquoi faire partie du réseau des sites de la FQME ?

Bénéficiaire d'un partenaire crédible et avec plus de 50 ans d'expérience.

Être partenaire de la FQME est un gage d'expérience, de sécurité et de qualité !

La FQME contribue depuis plusieurs années à l'implantation des normes et standards sur la pratique des activités qu'elle régit : l'escalade, le ski de montagne et la via ferrata. Elle encadre autant l'aménagement de sites que la formation de cadres et de pratiquants. La FQME organise également un circuit de compétition en plus de gérer des organismes membres (clubs et écoles de montagne). Elle rassemble la communauté lors de différents événements d'escalade intérieure, extérieure et de ski de montagne.

La FQME a démontré par le passé le succès de son approche. Elle travaille en partenariat avec divers intervenants et partenaires (municipalités, OSBL, MRNF, MELCCFP, etc.) à développer un réseau, en pleine croissance, de plus de 75 sites d'escalade et 25 sites de ski à travers la province. Cela fait d'elle la seule fédération de loisir gestionnaire de sites de pratique. En plus de son travail sur son réseau, la FQME, par la qualité de son travail, est reconnue par plusieurs intervenants qui font appel à ses services en matière d'aménagement et de formation :

- Centre d'escalade intérieure (29 organismes membres en 2023)
- École de montagne (18 organismes membres en 2023)
- La FQME a reçu le mandat du MELS d'inspecter et d'aménager selon les normes plus de 32 sites d'escalade du réseau de l'Association des camps du Québec (ACQ) et du Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF).
- La Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et la Commission de la Capitale Nationale (CCN) ont attribué différents mandats d'évaluation, d'inspection et de mise à niveau des infrastructures d'escalade extérieure sur leurs territoires. La FQME travaille également en collaboration avec eux pour tout ce qui touche l'aménagement des sentiers et tout autre dossier concernant l'escalade.
- La FQME travaille en consultation avec différents organismes environnementaux (MFFP, Québec Oiseaux, Conservation de la nature Canada) dans le but, entre autres, de diminuer notre impact sur la faune et la flore, comme pour la nidification du faucon pèlerin.
- Environ 30% du réseau est en terre publique où nous avons des autorisations d'utilisation du territoire émises par le MRNF.

Être partenaire avec la FQME, un organisme reconnu au niveau de l'aménagement et de la sécurité pour l'activité d'escalade sur son territoire, est un choix judicieux pour tout propriétaire, organisme ou municipalité.



Bénéficiaire de l'expertise en aménagement

La FQME intervient sur trois niveaux en aménagement :

1- Normes et standards

La FQME définit les normes et les standards en aménagement des sites d'escalade. Elle s'assure de respecter les recommandations des fabricants au niveau de l'installation des ancrages et équipements de sécurité en paroi. La FQME a également développé des documents de formation au niveau de l'aménagement des parois et a participé à diverses études pour améliorer la sécurité dans le domaine de l'escalade.

2- Formation et encadrement



Corvée d'aménagement à Pinnacle, Estrie

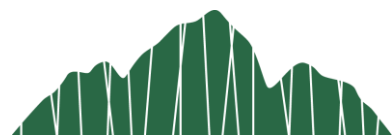
La FQME a mis en place le Programme québécois de formation en aménagement de sites d'escalade (PQFASE).

Ce programme assure aux propriétaires de sites que les aménagements sont faits selon les plus hauts standards de qualité. En plus d'enseigner comment installer des protections fixes sur le rocher, cette formation traite de l'aménagement au sens plus large : aménagement de sentiers, de zones d'assurage, etc. Chaque année, plusieurs bénévoles reçoivent cette formation pour devenir ouvreurs-équipiers reconnus. Seules les personnes ayant reçu cette formation peuvent installer des protections fixes sur les sites. Pour les aménagements de sentiers et zones d'assurage, les ouvreurs-équipiers et la FQME font appel à la communauté pour aider à la réalisation des travaux en s'assurant que ceux-ci soient faits selon les normes.

Pour en connaître plus sur le Programme québécois de formation en aménagement de sites d'escalade (PQFASE), consultez notre site internet : <https://fqme.qc.ca/formations-brevet-escalade/>

3- Intervention sur le terrain

La FQME procède à des inspections et fait des suivis de ses sites pour s'assurer de leur sécurité. Elle peut aussi faire l'évaluation du potentiel d'une paroi rocheuse. Annuellement, la FQME organise, en collaboration avec les clubs régionaux et des comités locaux, des corvées pour l'entretien et l'aménagement des sentiers et des parois d'escalade. La communauté répond toujours à l'appel pour aider en tant que bénévole aux travaux d'aménagement. De plus, la FQME reste toujours disponible pour répondre aux appels d'urgences.



Bénéficiaire d'une couverture d'assurance complète

La FQME partage plusieurs types de couvertures d'assurance adaptées au contexte de l'escalade et des activités de montagne.

1- Responsabilité civile

Cette police d'assurance offre une protection complète pour les membres de la FQME lors de la pratique d'activités d'escalade sanctionnées sur des sites sanctionnés. La couverture inclut une protection contre les réclamations en responsabilité civile pouvant résulter de dommages matériels, corporels ou immatériels causés à des tiers pendant la participation à des événements ou des activités organisées par la FQME.

La FQME offre gratuitement cette protection aux propriétaires en échange d'un accès gratuit aux membres sur leur terrain.

2- CNESST

La FQME paye annuellement sa cotisation pour ses employés permanents en plus d'allouer un montant pour le travail effectué par les bénévoles. Les bénévoles membres de la FQME sont couverts lors des activités d'aménagement sanctionnées par la fédération.

3- Accident/mutilation

Chaque membre individuel de la FQME, lors de son adhésion, ainsi que les bénévoles, se voient fournir une assurance accident/mutilation pour tout accident survenu lors d'une activité de montagne et d'escalade. Cette assurance couvre toutes les réclamations survenues sur un site sanctionné par la FQME. Elle rembourse les frais médicaux ainsi que les frais de sauvetage.



Travail en paroi à Bowman, Outaouais



Bénéficiaire d'un appui économique

Le partenariat offre plusieurs avantages économiques.

1- Programme de ristourne

Le gestionnaire profite d'une ristourne de 20% dès la première carte annuelle ou journalière vendue, conditionnellement à la signature d'une entente de service entre la FQME et le partenaire.

2- Subvention à l'aménagement

La FQME, via divers programmes de subventions, pourra effectuer ou appuyer le partenaire dans la recherche de fonds pour la réalisation de tout projet permettant l'amélioration et la préservation du site d'escalade.



Ouverture de voies à Trois-Rives, Mauricie

3- Organisme de bienfaisance

En tant qu'organisme de bienfaisance, la FQME participe au programme Placements sports et loisirs du ministère de l'Éducation (MEQ). Ce programme permet à la FQME de recevoir des dons via la plateforme *Je donne en ligne*. Le MEQ offre un appariement de 320% pour tout don de 25\$ et plus. De plus, pour tout don d'au moins ce montant, un reçu officiel de don est émis. Vous pouvez consulter la plateforme et faire un don au lien suivant : <https://www.jedonneenligne.org/sportsquebec/PLSPLMOE/>



Autres avantages de l'appui de la FQME

1- Communication et promotion

Les sites du réseau de la FQME bénéficient d'une couverture promotionnelle via différents outils de communication dont dispose la fédération (site Internet, application mobile, réseaux sociaux, Québec Vertical (infolettre), kiosque lors de festivals, etc.).

La FQME, par la création d'un festival d'escalade (Festiroc), permet aux grimpeurs et aux non-grimpeurs de se rassembler et de découvrir annuellement un site d'escalade.

2- Ressources humaines

Les partenaires de la FQME sont soutenus par une équipe de professionnels pouvant les appuyer dans toutes les étapes de leur développement. Ce soutien se décline sous diverses formes :

- 1- Le volet escalade est couvert par la permanence de la FQME;
- 2- Le volet juridique et assurance par le service juridique du RLSQ;
- 3- Le volet des relations avec les instances gouvernementales par le CQL, le RPAQ et la FQME ;
- 4- Un grand nombre de bénévoles.

3- Sensibilisation des pratiquants

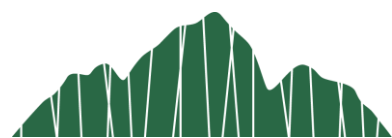
La FQME travaille activement à la sensibilisation des pratiquants afin d'augmenter la sécurité sur les sites et de diminuer les impacts environnementaux de la pratique de l'escalade. Pour ce faire, elle a mis en place divers programmes :

- 1- Code d'éthique (voir annexe 3)
- 2- Programme d'informations d'urgence (voir annexe 2)

La FQME développe divers outils pour rendre plus efficaces les opérations de sauvetage auprès des membres. Elle fait la promotion des informations d'urgence de chaque site auprès des grimpeurs et travaille avec les autorités locales pour la mise en place de plans de mesures d'urgence.



Équipe d'employé.e.s d'été au Grand-Morne, Chaudière-Appalaches



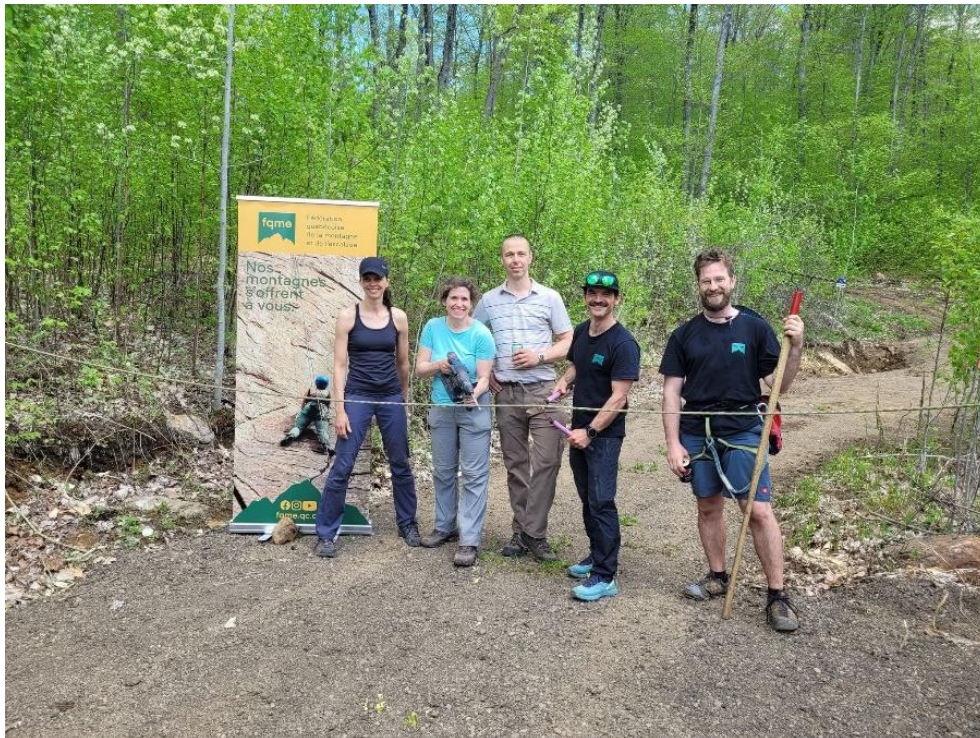
4- Force du réseau

L'augmentation du nombre de grimpeurs depuis les dernières années permet d'augmenter les retombées économiques des commerces et entreprises situés à proximité des sites. La FQME est passée de 1667 membres en 2013 à 8500 membres en 2023.

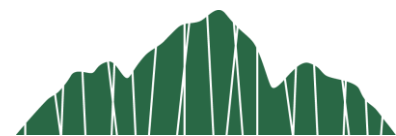
La FQME compte aussi 13 clubs de montagne et d'escalade qui s'impliquent au niveau régional dans les différentes régions du Québec.

5- Force de la communauté

Le gestionnaire de site affilié à la FQME bénéficie de l'appui et de la force de la communauté comme levier pour le développement et la pérennité de son site d'escalade. En 2023, les membres ont donné plus de 5800 heures de bénévolat pour le développement des sites d'escalade, de ski et des compétitions sportives.



Ouverture du site de Bowman, Outaouais, par l'équipe de bénévoles



Comment affilier un site au réseau de la FQME

1- Soumission du projet

Remplir le [document de soumission de projet](#) et l'envoyer à notre équipe (à coordosites@fqme.qc.ca) sans oublier d'ajouter les pièces jointes demandées (cartes, photos, registre foncier, etc.).

2- Analyse et validation de votre projet

Nous analyserons ensuite le projet soumis et validerons son potentiel :

- Une grille d'évaluation sera remplie pour déterminer si le projet bonifie l'offre actuelle du réseau et de la région ;
- Le club local sera contacté pour valider les ressources disponibles pour aménager et entretenir le site ;
- Plus de points seront accordés à un site où il y a déjà des infrastructures : stationnement, toilette, affichage, partenaire ;
- Un site où l'aménagement des sentiers et/ou de la paroi est déjà fait ou débuté aura aussi plus de points. Cependant, si de l'aménagement est fait avant de joindre le réseau, le site devra être inspecté (\$) avant d'aller plus loin dans les démarches ;
- Une catégorie de sites sera déterminée et ceci dictera le type d'aménagement qui sera effectué. Vous pouvez consulter les classifications des sites ici : [Classification des sites](#)

3- Recherche de moyens

Recherche de subvention(s) et de partenaires pour aider à développer le site. Établir des relations avec la municipalité, le service incendie et les autres acteurs concernés.

- Si le projet est accepté, une évaluation des coûts du projet doit être faite. Un plan concernant le financement du projet sera mis en place.

Contactez la FQME pour obtenir les différents outils et la marche à suivre.



4- Négociation et autorisation officielle

Signature du protocole d'entente avec le(s) propriétaire(s). La FQME est responsable de s'entretenir avec la partie pour présenter les ententes et la couverture d'assurance. Aucune autorisation d'aménager n'est octroyée avant la complétion de cette étape.

5- Élaboration du plan d'aménagement

Confection du plan d'aménagement en plusieurs étapes et selon le financement du projet. Contacter la FQME pour obtenir les différents outils et la marche à suivre.

Selon le projet, différentes méthodes d'aménagements seront proposées : organique, supervisée ou clé en main.

La première est la méthode la plus utilisée jusqu'à maintenant. C'est de façon organique que l'escalade extérieure s'est développée au Québec. Lors d'aménagements organiques, des groupes de personnes brevetées par la FQME procèdent à l'aménagement des sites. C'est un processus bénévole qui se fait selon les intérêts du groupe.

Pour un aménagement supervisé, c'est un groupe de bénévoles structuré, souvent par un club local, ou encadré par une formation ou un plan d'aménagement, qui effectue les travaux sur un site.

Pour un aménagement clé en main, un contrat est octroyé à la FQME qui prend en charge l'aménagement complet du site.

6- Aménagement du site

Début des travaux.

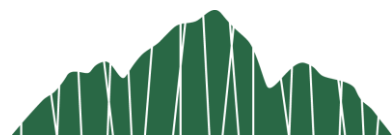
Il est important d'attendre que le certificat d'assurance du propriétaire soit émis avant de débiter les travaux.

Vous devez aussi aviser la FQME du début des travaux pour être couvert par la CNESST en plus de remplir le registre bénévole à chaque journée d'aménagement : [Registre de bénévoles](#).

Le bilan d'aménagement doit aussi être rempli avec des photos et remis à chaque fin de saison à coordosites@fqme.qc.ca : [Bilan d'aménagement](#).

7- Ouverture du site

Avant d'officialiser l'ouverture du site, on doit s'assurer que toutes les étapes présentées dans le document suivant ont été complétées : [Liste à cocher pour ouverture de site](#).



ANNEXE 1

Un réseau de plus de 75 sites d'escalade à travers le Québec !

Abitibi-Témiscamingue

Chibekana, Ville-Marie
Dalquier, St-Félix-de-Dalquier
Cotémis, Duhamel-Ouest
Cap des couleurs, Guidou et Kekeko, Rouyn-Noranda

Bas-St-Laurent

Montagne du Collège, La Pocatière
Parc Beauséjour, Rimouski
Chute Neigette, Saint-Anaclet
Mont-Carmel
Montagne à Coton, Saint-Pascal
Parc des Chutes, Rivière-du-Loup
Montagne à Gamache, St-Cyprien
Coulée Ste-Paule, Sainte-Paule

Capitale Nationale

Mont Wright, Stoneham
Rivière Sainte-Anne et Lac Long, St Alban
Le Pylône et Champlain, Québec
Gros-Bonnet, Sanatorium, Magic Spot, Chute à
Guy et Tite Étoile, St-Raymond
Ile aux raisins, Pont-Rouge
Petite-Rivière-Saint-François
Le Dôme et Grands Jardins, St-Urbain
Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, Saint-
Aimé-des-Lacs

Chaudière-Appalaches

Grand-Morne, Ste-Clotilde-de-Beauce
Parc du rocher de la Chapelle, Montmagny
Montagne du soleil couchant, St-Léon-de-Standon

Côte-Nord

Gallix, Sept-Iles
Petit-Malfait, Baie Comeau
Baie-des-tous-nus, Port-Cartier

Estrie

Mont Pinnacle et Gorge de Coaticook, Coaticook
Lac Larouche, Racine
Pic aux Corbeaux, Orford

Gaspésie

Baie au Chêne, Pointe-à-la-Croix

Lanaudière

Forêt Ouareau (paroi des scouts, Ben Poisson, Claude
Lavallée, Lac Blanc, Lac Castor et Rivière Ouareau)
Trudeau, Saint-Zénon
Slye, Proximus et Sérénité, Sainte-Émilie-de-l'Énergie
Montagne du Tranchant et Centre-Ville, St-Côme
Aux 4 sommets et chez Roger, St-Alphonse-Rodriguez
Lac Sylvère, Saint-Donat

Laurentides

Mont Baldy et parc Durocher, Sainte-Adèle
Julien Labedan, Lac-Supérieur
Paroi Laurin, La Macaza
Kanata Tremblant, Amherst
Shawbridge, Prévost
Paroi Laurin, La Macaza
Belle-Neige, Val-Morin

Hautes-Laurentides

Chute Saint-Philippe
Poisson Blanc, Notre-Dame-du-Laus

Mauricie

Parc Récréoforestier, St-Mathieu-du-Parc
Site d'escalade de Trois-Rives
Grandes-Piles
Ile Melville, Shawinigan

Montréal

Parc Jean Drapeau, Ile Ste-Hélène

Nord-du-Québec

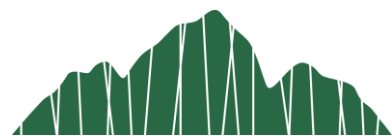
Mont-Bédard, Chibougamau

Outaouais

Panorama, Bowman

Saguenay

Monts et Merveille, Sentier Eucher, Croix Sainte-Anne,
Forum et Cap Saint-François, Saguenay
Paradis, Anse-St-Jean
Sainte-Rose-du-Nord
Cap à l'Aigle, Lac Kénogami
Ski Dorval, Alma



ANNEXE 2

Plan de mesures d'urgence



Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade



Nom du site ou secteur (appellation populaire) : Saint Léon-de-Standon	Nom officiel du site : Montagne du Soleil-Couchant
Réception cellulaire : Oui	Évacuation Classe 3
Où est le téléphone le plus près : Club sportif ou résidence située sur la route du Rang Ste-Marie	
Distance de celui-ci : 1,24 kilomètre	
Contacts : Urgence 911	



Coordonnées GPS du stationnement des grimpeurs : 46°26'51.8"N 70°36'17.2"W
Adresse la plus proche : 42 route du Rang Ste-Marie, Saint-Léon-de-Standon, QC, G0R 4L0 (Club sportif de Saint-Léon)
Directions : Depuis Saint-Léon-de-Standon, prendre QC-275 S puis tourner à droite sur la route du Rang Ste-Marie. Le stationnement se situe à droite de la route.



Coordonnées GPS de la paroi : 46°26'38.3"N 70°35'25.3"W	
Type d'escalade : Roche	Hauteur : 25 mètres
Premier de cordée sportif et traditionnel	Escalade d'une longueur



Évacuation	
<p>Sentier pédestre</p> <p>Distance du stationnement à la paroi : 1,24 kilomètre Temps : 15 à 30 minutes</p> <p><u>Spécifications :</u> <i>Moyen</i> : Chemin carrossable jusqu'à 200 mètres de la paroi. Ce dernier passage est dans un sentier pédestre assez large pour sortir une planche dorsale.</p> <p><u>Directions :</u> À partir du stationnement, prendre le sentier des Trois Piquets (facile ; dans un chemin). Ensuite, suivre les indications sur une centaine de mètres dans un sentier plus étroit. La paroi principale se trouve à droite du point d'information. Deux petites parois sont situées à gauche du point d'information.</p> <p>Point de rencontre ambulance : 46°26'38.3"N 70°35'25.3"</p>	



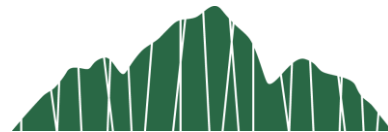
Sentier d'approche (grimpeurs) idem que celui d'évacuation.
Sentier d'accès au sommet & évacuation en paroi
Aucun accès au sommet



Matériel d'évacuation et de secours sur place :	Emplacement :
Planche dorsale et trousse de premiers soins de base.	Au point d'information à proximité de la paroi et de la table pique-nique.



Hôpital le plus près : Hôtel-Dieu de Lévis
Adresse : 143 rue Wolfe, Lévis, QC G6V 3Z1 (Téléphone : 418-835-7121)
Distance : 71 kilomètres (61 minutes en voiture).



ANNEXE 3 Codes d'éthique

Code d'éthique de l'escalade de roche



Site d'escalade de Trois-Rives
Crédit photo: Izabelle Gravel

Prenons de bonnes habitudes pour l'escalade de roche ensemble!

Appliquons le principe « Sans Trace »

- Ramassons nos déchets (et ceux des autres)
- Restons dans les sentiers
- Eloignons-nous de 70 pas pour nos besoins
- Rassemblons notre matériel en tout temps
- Effaçons nos « tick marks »

Renseignons-nous sur l'éthique locale

- Renseignons-nous au sujet des règles et des conditions d'accès du site
- Vérifions si les chiens sont permis et gardons-les en laisse
- Vérifions les fermetures pour la nidification du faucon pèlerin
- Campons et faisons des feux seulement aux endroits désignés
- Respectons les accès fragiles

Limitons les foules et les voitures

- Priorisons la grimpe en petit groupe
- En grand groupe, soyons courtois et communiquons avec les autres pratiquant.es
- Annonçons notre groupe sur le fichier Google Drive de l'état des sites
- Sur certains sites les espaces de stationnement sont limités : covoiturons !

Partageons la roche

- Libérons les voies dès que possible
- Partageons les moulinettes
- Soyons courtois : communiquons !
- Réduisons le bruit (cri, musique, ...)

Respectons les consignes d'accès

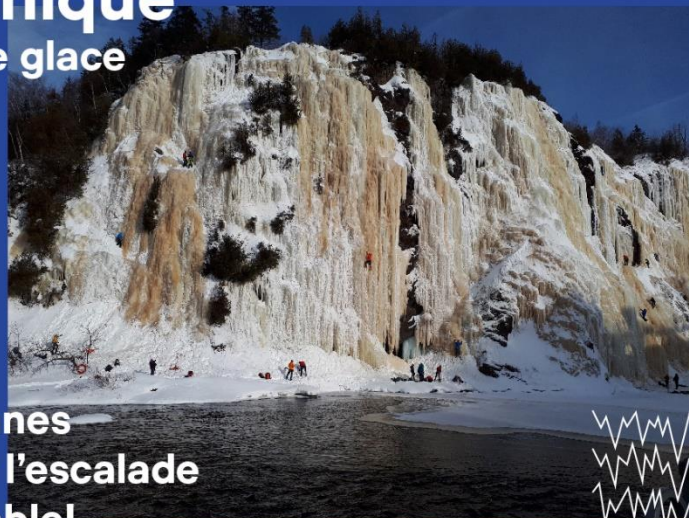
- Payons notre adhésion à la FQME pour grimper sur les sites extérieurs
- Acquittons-nous des droits d'accès sur les sites privés

Et portons notre casque
en tout temps!!!



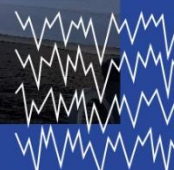
Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade

Code d'éthique de l'escalade de glace



Parc des chutes de Rivière-du-Loup
Crédit photo: Amélie Vertefeuille

**Prenons de bonnes
habitudes pour l'escalade
de glace ensemble!**



Limitons les foules et les voitures ←

Laissons une note de nos
intentions de grimpe au véhicule ←

Partageons la glace ←

Évitons de grimper sous
d'autres grimpeur.euses ←

Et portons notre casque
en tout temps!!! ←

→ Gardons les sites propres

→ Respectons la glace et la roche

→ Évitons de laisser du matériel
(et enlevons le vieux matériel)

→ Renseignons-nous
sur l'éthique locale



Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade

